

2 Politique

Activités présidentielles

Olivier Cadic échange avec Ali Bongo Ondimba

O. N.
Libreville/Gabon

LE chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a reçu en audience, hier, le sénateur des Français hors de France, Olivier Cadic. La rencontre entre les deux hommes a eu lieu au palais de la présidence de la République. Occasion pour le numéro un gabo-

nais d'évoquer plusieurs sujets relatifs à la coopération entre le Gabon et la France. De même que d'autres questions d'actualité. L'échange entre le président Ali Bongo Ondimba et ce parlementaire français intervient au moment où le Gabon peaufine son projet du dialogue national inclusif et sans tabou appelé par le chef de l'Etat. On sait que les autorités françaises encoura-

gent les acteurs politiques gabonais à évoluer sur cette voie susceptible de garantir un retour à la sérénité, au lendemain d'une élection présidentielle difficile... En guise de rappel, soulignons que Olivier Cadic, un chef d'entreprise au départ, a été élu sénateur le 28 septembre 2014. Au Sénat il est membre du groupe "Union des démocrates et indépendants".



Photo : PP-Mounimou

Une phase de l'audience accordée par Ali Bongo Ondimba à Olivier Cadic.

Dialogue national/Clôture des travaux du comité ad hoc paritaire
Sur une note de satisfaction générale

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

C'est le sentiment exprimé par les parties (majorité et opposition) ayant planché pendant plus de dix jours, sur le format et les thématiques qui seront abordées lors du prochain dialogue national inclusif et sans tabou. Hier, la cérémonie de clôture, qui a eu lieu au Radisson Blu, a été présidée par le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet.

LA cérémonie de clôture des travaux du comité ad hoc paritaire (majorité-opposition) en vue du dialogue national inclusif et sans tabou a eu lieu hier au Radisson Blu de Libreville. Sous la houlette du président du bureau dudit comité, Emmanuel Issoze Ngondet, les parties prenantes ont, chacune en ce qui la concerne, fait le point de leurs travaux de dix jours. De manière générale, majorité et opposition ont marqué leur satisfaction quant au climat et à la qualité des

échanges qui ont prévalu durant cette période. S'exprimant au nom de l'opposition "démocratique", le premier vice-président du comité ad hoc paritaire, René Ndemezo'Obiang s'est réjoui de l'esprit patriotique qui a animé les uns et les autres. "J'ai l'agréable plaisir de prendre la parole ici et maintenant pour exprimer notre grande satisfaction devant l'aboutissement heureux des travaux du comité ad hoc paritaire chargé de préparer l'organisation du dialogue politique", a-t-il dit. Non sans faire fi du souci partagé, selon lui, d'apaisement et de décripation du climat politique national, le chef de la délégation de l'opposition a formulé un certain nombre de vœux. Pour lui, face au tournant décisif qu'amorce le Gabon, il revient aux deux parties (majorité et opposition) de faire preuve d'audace et de "mettre entre parenthèses nos ego et nos ambitions personnelles, pour ne privilégier que l'intérêt de la nation. Nous devons échanger sans tabou et proposer des solu-

tions consensuelles et durables qui feront de notre pays une démocratie véritable ainsi qu'un havre de paix". Par ailleurs, le porte-parole de ce camp, Pierre-Claver Maganga Moussavou, a souligné le fait "inédit" pour lequel l'opposition voudrait croire en ces assises. A l'entendre, "Cela est dû au fait que c'est la première fois qu'un gouvernement en charge de préparer un dialogue politique soumette à examen un ordre du jour et des thématiques qui embrassent les questions qui préoccupent toute l'opposition". Il a évoqué, entre autres, la révision de la Constitution avec en point de mire les élections à deux tours, la limitation de mandats, la réforme des institutions, etc. Dans le même élan, la majorité a également fait part de sa satisfaction. Au nom de ce camp, Rosine Itsana a exprimé un sentiment partagé par tous. "Nos travaux préparatoires s'achèvent sur un espoir effectif et une forte espérance politique pour le Gabon. Ils ont été honorablement conduits par les co-pré-



Photo : Felicien Boubala

Photo de famille au terme des préparatifs du dialogue politique.

sidents des trois groupes de travail désignés à cet effet, dans une ambiance marquée par le respect mutuel. Cela témoigne de la volonté de la classe politique à privilégier l'intérêt supérieur de la nation au détriment des considérations partisans". Aussi, a-t-elle affirmé l'engagement de la majorité à veiller au respect de la mise en œuvre des conclusions du dialogue politique. La majorité poursuivra, a-t-elle mentionné, "son action

constructive en faveur de la réussite du dialogue politique qui est, selon elle, et avec elle l'opposition ici présente, au cœur de l'apaisement des tensions sociopolitiques, la régénération des conditions du vivre-ensemble (...)". S'inscrivant dans le même registre, le président du bureau du comité ad hoc paritaire a rendu hommage aux chefs de délégations et représentants de partis politiques qui ont, selon lui, su créer avec tant de subtilité

et de sagesse, les conditions d'une discussion franche, apaisée et constructive. Toute chose qui a permis à Issoze Ngondet de mesurer la détermination dans les deux camps à faire "aboutir les discussions dans leur phase consensuelle". Ainsi, le bureau du comité ad hoc devra remettre dans les tout prochains jours, le rapport général de ces travaux au chef de l'Etat, initiateur du dialogue national inclusif et sans tabou.

Parlement/Ouverture de la première session ordinaire

Députés et sénateurs reprennent le chemin de l'hémicycle aujourd'hui

O. N.
Libreville/Gabon

Les séances plénières relatives à la rentrée parlementaire dans notre pays auront lieu ce matin pour l'Assemblée nationale, et dans l'après-midi pour le Sénat.

LE Parlement effectue sa rentrée aujourd'hui. Les séances plénières y relatives se dérouleront respectivement en matinée, pour l'Assemblée nationale, et dans l'après-midi en ce qui concerne le Sénat. Conformément à l'article 41 de la Constitution, il s'agit de la première session ordinaire du Parlement. En effet, la Loi fondamentale dispose : "Le Parlement se réunit de plein droit au cours de deux sessions par an. La première session s'ouvre le premier jour ouvrable de mars et prend fin au plus tard, le dernier jour ouvrable de



Photo : Bandoma

Une vue du palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale.

juin. La seconde session s'ouvre le premier jour ouvrable de septembre et prend fin, au plus tard, le dernier jour ouvrable de décembre." Toutefois, selon l'article 43 de la Constitution toujours : "Les chambres du Parlement se réunissent en session extraordinaire, sur convocation de leur président, pour un ordre du jour déterminé, à la de-

mande, soit du président de la République sur proposition du Premier ministre, soit de la majorité absolue de leurs membres. Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du président de la République. Elles ne peuvent excéder une durée de quinze jours". En ce qui concerne la session dite "des Lois" qui s'ouvre au-



Photo : Bandoma

Cet après-midi, les sénateurs vont retrouver le Palais Omar Bongo Ondimba, siège de leur institution.

jour d'hui, elle fait suite à la session dite "budgétaire" de l'année 2016, qui avait pris fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre. C'était à la faveur de deux séances plénières organisées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Lesquelles étaient conduites par leurs présidents respectifs Richard-Auguste Onouvié et Lucie Milebou

Aubusson. On se souvient de ce qu'à ces occasions l'un et l'autre avaient rappelé le volume de travail abattu par leurs institutions au cours de ladite session. Dans ce cadre, au cours de la seconde session ordinaire de l'année 2016, les députés avaient adopté, aux dires du président de leur institution, 34 textes, cela en dépit de

leurs conditions de travail difficiles, suite aux violences post-électorales qui avaient également frappé le siège de l'Assemblée nationale. Et de son côté, le président du Sénat avait souligné qu'en plus des activités interparlementaires auxquelles ont pris part des sénateurs à l'étranger, leur chambre avait adopté seize textes dont neuf projets de lois et sept propositions de lois. Dans tous les cas, le principal texte adopté par le Parlement au cours de cette session aura été le projet de loi de Finances 2017. Il y a lieu de rappeler que l'Assemblée nationale devait être renouvelée au mois de décembre 2016, mais que l'élection législative a été reportée par la Cour constitutionnelle, après saisine du Premier ministre, prolongeant ainsi le mandat des députés actuels. Ledit scrutin a été finalement reporté au 29 juillet au plus tard.